

Direction des ressources humaines
NB/ID

Membres du Comité Technique

Le 11 janvier 2018

Procès-verbal Comité Technique du 7 décembre 2017

Présent(e)s : Messieurs QUINIOU, REVELLIN, POISSON, DONDIN, POLO,
Mesdames BOCQUET, BENRACHED, MARECHAL, PINCHENORE,
DEFOLY
Excusé(e)s : Messieurs LLORCA,
Mesdames CHETAILLE, AGUILERA, NAVARRO
Absent(e)s : BEAUTEMPS, COLIN-DUCROS, PASTOR, MARION,
AILLOUD

La séance est ouverte à 10 h 30.

Après s'être assuré du quorum, monsieur le maire ouvre la séance.

Monsieur le maire rappelle l'ordre du jour :

1. Validation du PV du Comité Technique du 7 novembre 2017
2. DGS – Pôle Prospective Ville / Métropole : création d'un poste de chargé(e) de relations entreprises
3. Rapport DRH – avenant au règlement intérieur du compte épargne temps
4. Questions et informations diverses

Aurélien POLO excuse l'absence de Sébastien LLORCA retenu par un incident au groupe scolaire Prévert

1. VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ TECHNIQUE DU 7 NOVEMBRE 2017

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal du précédent CT.

Pascale DEFOLY signale que la CGT ne valide pas l'impact du RIFSEEP sur les primes notamment dans la perspective de la mise en place du jour de carence.

Nabila BENRACHED rappelle qu'on en peut pas rediscuter sur le précédent procès-verbal.

Monsieur le maire ajoute que le procès-verbal est la retranscription de ce qui s'est dit lors de la séance. Il peut y avoir une correction si ce n'est pas la retranscription fidèle mais on ne peut pas y ajouter des questions qui n'auraient pas été abordées lors de la séance.

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal du précédent CT. En l'absence d'observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. DGS – PÔLE PROSPECTIVE VILLE / MÉTROPOLE : CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ(E) DE RELATIONS ENTREPRISES

Monsieur le maire rappelle l'importance des clauses d'insertion, véritable levier pour l'accès à l'emploi des publics les plus fragilisés. Ce suivi des clauses d'insertion était assuré par l'IFRA avec le soutien financier de la Région et de l'État. Courant 2017, la Région nous a informé de son désengagement de cette action et l'État d'une baisse de sa participation. La ville souhaite continuer à être extrêmement dynamique dans ce domaine d'où la proposition de créer ce poste. Il rappelle qu'environ 40 000 € d'insertion doivent être assurés de nombreuses heures étant programmées sur des projets d'envergure (conservatoire, école du Carreau...).

Lilian DONDIN ajoute que c'est un dispositif qui n'est pas figé dans le temps. Il est probable qu'il y ait des évolutions à court terme d'où la création d'un poste de contractuel en contrat à durée déterminée.

Monsieur le maire ajoute que peut-être qu'en 2019 d'autres structures seront mises en place mais on n'a pas plus d'informations pour l'instant. L'enjeu : être très pro-actif dans cette politique d'insertion par l'économie.

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques.

En l'absence, le rapport est adopté à l'unanimité.

3. RAPPORT DRH – AVENANT AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS

Nabila BENRACHED rappelle que le CET a été mis en place en 2011. Après plusieurs années d'exercice, sont apparus des problèmes notamment concernant les agents qui reviennent suite à une longue absence : maladie, maternité, formation...

Il est proposé qu'ils puissent poser plus de jours sur leur CET quand ils reviennent à condition qu'ils aient pris au moins 20 jours de congés annuels. Dans ce cas, ils pourront poser jusqu'à 12 jours.

Concernant la question du plafond de 60 jours dont les syndicats demandaient une augmentation, elle rappelle que c'est la loi qui impose cette limite de 60 jours cumulables.

Florence BOCQUET et **Gérard REVELLIN** signalent qu'ils n'ont rien compris aux explications.

Monsieur le maire rappelle que, normalement, on ne peut que mettre 6 jours par an sur son CET à condition d'avoir pris au moins 20 jours de congés annuels dans l'année.

Nabila BENRACHED ajoute que quand les agents reviennent de longue maladie, ils ont tous les congés annuels acquis pendant leur absence ce qui pose des problèmes d'organisation dans les services s'ils doivent les prendre.

Annick PINCHENORE demande des précisions sur la limite à 10 jours de dépôt par rapport au 20 jours.

Nabila BENRACHED précise que le dépôt sera limité à 10 jours si l'agent a déjà 20 jours ou plus sur son CET.

Monsieur le maire demande que la délibération soit retravaillée pour être plus claire.

Pascale DEFOLY demande si les 60 jours maximums qui peuvent être cumulés sont pour toute la carrière.

Monsieur le maire précise qu'on peut les prendre puis réalimenter le stock. Il ajoute que cela n'est pas clair non plus.

Aurélien POLO souhaite que l'on rappelle qu'il y a un règlement qui s'applique à tout le monde pour qu'il n'y ait pas de pratiques différentes selon les directions.

Monsieur le maire demande s'il n'est pas précisé dans le règlement que c'est fonction des nécessités de service.

Aurélien POLO signale qu'il y a un problème quand un agent a demandé à l'utiliser 6 mois avant et qu'il a finalement une réponse négative quelques jours avant. Il pense que quelques services ont tendance à appliquer le règlement comme cela les arrange.

Nabila BENRACHED ajoute qu'il faut voir le fonctionnement notamment par rapport aux agents dont le temps de travail est annualisé tels que ceux de l'éducation.

Aurélien POLO à l'origine, il avait été prévu de tenir compte de ces particularités mais finalement on est revenu à un règlement plus général.

Didier POISSON demande combien de personne cela concerne.

Aurélien POLO répond environ une quinzaine.

Florence BOCQUET demande que soit peut-être étudié ces quelques cas. Elle demande également si de voir ce qu'il faut faire si un jour est posé sur un jour travaillé 10 heures.

Nabila BENRACHED précise qu'aujourd'hui, les jours de CET ne doivent pas être posés sur les temps scolaires.

Didier POISSON demande que soit revu ces quelques cas, les faire remonter pour voir s'il y a un problème réel auquel il faut apporter une solution.

Monsieur le maire demande que soit étudié également le problème des délais si long pour avoir une réponse. Il faut aussi tenir compte du nombre de jours demandés, car un jour ce n'est pas pareil qu'un mois de congés.

Aurélien POLO précise que c'est déjà précisé dans le règlement.

Didier POISSON confirme que le sujet a déjà été vu il y a un an et que depuis de la souplesse a été intégrée.

Pascale DEFOLY s'interroge concernant les agents en fin de carrière qui n'ont pas utilisé leur CET.

Nabila BENRACHED signale que c'était aussi l'objectif de la mise en place du CET de permettre aux agents de prendre des congés avant de partir à la retraite.

Aurélien POLO précise que dans le règlement, il est noté un délai pour faire la demande mais par pour la réponse. Il donne l'exemple d'un agent qui a pris un billet d'avion sur un accord de principe et se voit refuser son autorisation d'absence quelques jours avant.

Nabila BENRACHED dit que le message sera passé aux directions.

Florence BOCQUET voudrait savoir si Meyzieu a réfléchi à la question offerte à certains salariés de faire don de ces jours de CET.

Nabila BENRACHED répond que cela est tout à fait faisable et que cela s'est déjà produit.

Monsieur le maire ajoute qu'il s'agit d'une question à bien encadrer car on a vu des dérives de monétisation. Il s'agit d'un dispositif exceptionnel sur des conditions particulières avérées et justifiées.

Aurélien POLO demande si on pourrait ajouter une ligne dans le règlement.

Monsieur le maire insiste sur le fait que cela doit rester exceptionnel.

Aurélien POLO demande à peut-être alors ajouter dans le règlement que la DRH doit vérifier le

caractère exceptionnel avec une étude au cas par cas.

Monsieur le maire demande s'il y a d'autres remarques.

En l'absence, le rapport est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire demande s'il y a d'autres questions ou remarques. En l'absence, la séance est levée à 11 heures.

Christophe QUINIOU



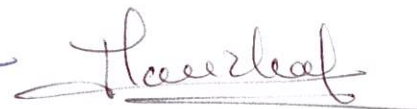
Président

Didier POISSON



Secrétaire

Josiane MARECHAL



Secrétaire adjoint
représentant du personnel